



Société

Jean-Louis Borloo, ministre de la Ville, sur les zones urbaines sensibles:

«Les cités doivent devenir des quartiers ordinaires»

Par Tonino SERAFINI

lundi 10 novembre 2003

Ministre délégué à la Ville et à la Rénovation urbaine, Jean-Louis Borloo a défendu devant le Parlement une loi de programmation et d'orientation en faveur des quartiers. Il commente ici un rapport du Conseil d'analyse économique (CAE, dépendant du Premier ministre) sans complaisance sur les problématiques urbaines (lire encadré).

Avez-vous été surpris par le ton du rapport du Conseil d'analyse économique, qui dépeint une France avec des quartiers qui ne cessent de s'enfoncer ?

En vingt ans, le nombre de quartiers en difficulté a été multiplié par neuf. On recense 750 zones urbaines relevant de la politique de la ville, contre 80 seulement il y a deux décennies. Fait nouveau : des quartiers décrochent dans les villes moyennes. Les problématiques de ségrégation urbaine apparaissent dans des villes comme Lodève dans l'Hérault, Vernon ou Les Andelys dans l'Eure. La loi de programmation et d'orientation sur la ville vise à intervenir massivement dans les quartiers. L'effort doit être conséquent pour inverser la donne.

Le CAE observe que la ségrégation urbaine amoindrit l'efficacité de l'économie. Des forces productives, souvent jeunes, sont inutilisées. Avez-vous fait prévaloir ce constat au gouvernement ?

Les quartiers de la politique de la ville ont souvent été regardés au travers du prisme de l'urbanisme, de l'architecture, du social. Là, une étude nous dit que la ségrégation urbaine engendre un gâchis économique. L'intervention publique doit être regardée sous l'angle de l'investissement, et pas seulement du point de vue de son coût budgétaire. Des centaines de milliers de personnes pourraient contribuer à l'enrichissement du pays si elles parvenaient à trouver leur place dans le système productif. Les pays d'Europe vont vers des problèmes de vieillissement de population et de pénurie de main-d'oeuvre. La France dispose de ressources humaines considérables dans les quartiers. C'est là que se trouve notre jeunesse.

Le départ à la retraite des baby-boomers va-t-il tirer les populations des quartiers vers l'emploi ?

Les entreprises vont être confrontées à des problèmes de recrutement. Il y a, dans les quartiers, des jeunes souvent diplômés, qualifiés, et qui sont passés par l'école publique. Ils sont employables rapidement. On réfléchit à la création d'agences locales des ressources humaines pour mettre ce potentiel en valeur. La conjoncture démographique et les besoins du marché du travail dans les années à venir peuvent aider à absorber ces situations d'exclusion. C'est une opportunité à ne pas manquer.

Pour le CAE, l'accès à l'emploi est une question centrale. L'effort public ne devrait-il pas se focaliser sur ce thème plutôt que sur les démolitions de tours et de barres ?

Moi, je suis un obsédé du cadre urbain. Je considère que la République a le devoir moral d'offrir un habitat et un cadre de vie dignes aux populations des quartiers. Les 200 000 démolitions- reconstructions de logements, la réhabilitation de 200 000 autres doivent s'accompagner d'un réaménagement des rues, de l'espace public. Les cités doivent devenir des quartiers ordinaires de la ville. Sans stigmates. C'est ce travail qui empêchera les ségrégations urbaines d'opérer. Aujourd'hui, on n'a que de la mobilité négative. Les gens qui s'en sortent cherchent des ailleurs et sont remplacés par des personnes en difficulté.

Mais, sur le terrain, avez-vous constaté des améliorations dues à un travail sur l'urbain ?

J'observe, par exemple, des améliorations à la Croix-Chevalier, à Blois, ou aux Tarterêts, à Corbeil-Essonnes. Le processus de rénovation commence à peine, mais les gens sentent que les pouvoirs publics s'occupent d'eux. Lentement, l'ambiance change. Un quartier qui bouge, ça permet des conversations avec le futur. Les gens peuvent se rêver dans les cinq ans. En outre, le travail sur l'urbain est porteur de concertation. Le dialogue engagé avec les habitants fait émerger d'autres problématiques telles que l'emploi, qui est une question centrale. La loi de programmation sur la ville prévoit la prolongation des 44 zones franches urbaines (ZFU) existantes et la création de 41 zones nouvelles (1) devant permettre de créer 100 000 emplois dans les quartiers en l'espace de cinq ans. Un effort est aussi demandé au secteur public pour qu'il veille, dans ses recrutements, à faire une juste place aux personnes issues des quartiers.

L'urbain est-il un moyen pour mobiliser les acteurs locaux ?

L'Etat peut créer un cadre législatif, simplifier les procédures, donner des aides. Mais la réussite de la politique de la ville passe par la mobilisation des acteurs locaux. Dans les 44 zones franches urbaines, on constate que les résultats en termes de création d'emploi ou d'entreprises vont de un à sept. C'est un succès quand les élus, les chambres de commerce, les chambres des métiers ont pris les choses en main. L'article 1 de la loi d'orientation sur la ville est passé un peu inaperçu. Mais il est redoutable. Car tous les ans, les acteurs locaux devront rendre public un rapport montrant les évolutions de divers indicateurs : le chômage, la réussite scolaire, la délinquance... Ça va susciter des débats. Et localement, les décideurs ne pourront plus se désintéresser des quartiers.

(1) Dans les ZFU, les entreprises sont exonérées de charges, de taxe professionnelle et d'impôt sur les bénéfices pendant cinq ans.